

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2008

L'an deux mille huit et le quatre juillet à 21 H, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril COTONAT, Maire.

Date convocation: 30/06/08

Etaient présents : Mmes. DOMERC Valérie. NABOS Sylvie. DUFFAU Eliane. Mrs COTONAT Cyril. TORRENT Georges. BONNEMAISON Jean-Luc. CAZENEUVE Luc. LILLE Franck. ESQUERRA Jean-Michel. QUAGLINI Philippe. LAVILANIE Jacky.

Mademoiselle Valérie DOMERC a été élue secrétaire de séance.

➤ Eglise Saint-Laurent :

Au titre de la rénovation de l'église de ST Laurent, les subventions octroyées sont les suivantes :

- <i> Réserve Parlementaire :</i>	<i> 20 000 €</i>
- <i> Conseil Régional (FRI) :</i>	<i> 12 000 €</i>
- <i> Conseil Général :</i>	<i> 15 000 €</i>
- <i> Etat :</i>	<i> 25 % (à ce jour, nous ignorons la base sur</i>

laquelle sera fixée l'aide de l'état)

Monsieur Patrick ARNAUD du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine a donné un avis favorable à la réalisation des travaux mais préconise des fouilles complémentaires afin de contrôler les fondations.

Une demande d'ouverture de souscription pour la restauration de l'église est actuellement en cours d'examen auprès de la Fondation du Patrimoine. Cette dernière attire notre attention sur les prescriptions de Monsieur DESGREZ, Architecte des Bâtiments de France, résultant de l'étude des devis :

- Réalisation de fouilles afin de déterminer la profondeur exacte du sol de fondation et le contrôle de la portance du sol sous la fondation.
- La charpente ne semblant pas être à l'origine des désordres de maçonnerie, seules la couverture et une sablière nécessite un entretien.
- La tranche de drainage n'est pas nécessaire et semble être une nouvelle agression à la stabilité du mur Nord.
- Les enduits extérieurs seront à préserver le plus possible.
- Vérifier l'étendue et la qualité des enduits intérieurs qui ont à l'origine, reçu un décor peint actuellement recouvert de plâtre.
- La réfection des plâtres devrait être reportée.

Messieurs PEDURTHE et PUJO de la société « *TMH* » se chargeront d'exécuter les fouilles.

Les travaux de réhabilitation de l'église se découperont en deux tranches :

- 1^{ère} tranche : travaux incompressibles
- 2^{ème} tranche : travaux de finition

➤ Délibérations diverses

- Accord du Conseil Municipal pour demander une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 30% du montant des travaux de mise aux normes du coffret électrique dans le foyer rural (devis accepté auprès de la société « ADS » pour un montant de 1 025 € TTC).
- Accord du Conseil Municipal pour autoriser le Certificat d'Urbanisme (éventuelle construction) sur le terrain mis en vente de Monsieur DORDIS.
- Accord du Conseil Municipal pour accepter le devis d'un montant de 529 € TTC auprès de la société « Motoculture et Loisirs de l'Adour » concernant l'achat d'un rotofil 43 M³.
- Accord du Conseil Municipal pour attribuer à Monsieur Jean-Marc GEZELIN une compensation de la valeur d'un plein de carburant en dédommagement de l'utilisation de son véhicule personnel lors de la distribution sur la commune de documents émanant de la Mairie.

➤ Voiries

- Le chemin devant la maison TECOUERES a été goudronné par le SIVOM fin juin.
- L'entreprise « Lazies » devrait commencer les travaux de curage de fossés vers le 15 juillet. Commencement par les chemins devant Mme BONNET et DU LISTA (touchés par les dégâts pluvieux du 31 mai dernier). Curage du collecteur près de chez Monsieur Gilbert LAGRENE à réaliser en priorité.
- Les panneaux de signalisation « *Sortie engins agricoles* » chez la SA COTONAT, « 16 T » à l'entrée du chemin ESPALANQUE et le miroir à l'intersection de chez Monsieur VERDIER vont être posés par le SIVOM.
- Monsieur le Maire propose l'intervention de Madame la Directrice du SIVOM afin d'exposer les compétences, le fonctionnement et l'organisation de son syndicat lors du prochain Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Le Conseil Municipal constate que le fauchage exécuté par l'employé communal occupe les 3/4 de son temps de travail (environ 66 kms de voies) deux options possibles :
 - Achat d'une banquetteuse (plusieurs communes ou SIVOM)
 - Sous traiter le fauchage des voies principales à une entreprise extérieure.

➤ Bâtiments communaux

- Foyer rural :

- **Cuisine** : les plans de l'existant ont été transmis à la DSU pour conseil. Les problèmes concernant la prise triphasée ont été réparé par la société « ADS ».
- **Salle** : LED à changer sur les sorties de secours.
- **Bar** : prévoir l'achat d'un panneau d'affichage en liège.
- **Extérieur** : proposition de remplacement des barrières en bois côté route par des jardinières... à étudier. Prévoir une main courante pour l'escalier du terrain.
- **Toilettes** : prévoir le changement des distributeurs de papier hygiénique et une lunette de WC.
- **Toiture** : une corvée pour le nettoyage de la toiture est fixée le samedi 26 juillet à 14H30 (par le Conseil).
- **Cimetière** : lancer des devis pour l'arrachage de l'acacia en bordure du cimetière car le chantier s'avère dangereux.

➤ **Ecole**

-**Effectif** : l'effectif pour la rentrée 2008/2009 est en baisse. Madame BOE, directrice d'école envoie une information aux familles d'Armentieux et Ladevèze-Ville afin de les sensibiliser à l'inscription de leurs enfants dans notre école.

-**Vente de mobilier** : à la clôture (30 juin) des inscriptions concernant la vente de 12 tables d'écoliers piètement bois et 5 tables piètement métal, 11 tables piètement bois ont été vendus à 50 € l'unité. Le reste des tables sera mis en vente auprès d'un antiquaire, voire un brocanteur.

➤ **Arrêté de délégation**

Suite à une notification de la Sous-Préfecture concernant la non-conformité des arrêtés de délégations émis le 18 mars 2008, Monsieur le Maire propose de déléguer :

- A Monsieur Georges TORRENT, 1^{er} adjoint les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'urbanisme.
- A Mlle Valérie DOMERC, 2^{ème} adjoint, les fonctions et missions relatives aux questions liées aux finances communales.

➤ **Questions diverses**

-Achat d'un défibrillateur : la société « Couderc » se propose de venir le 07 Août pour présenter différents modèles et faire une démonstration. La question de l'emplacement du défibrillateur reste posée.

-Publication du Bulletin Municipal : chaque commission rédigera les articles la concernant. La publication est programmée pour décembre 2008.

-Monsieur le Maire nous lit un courrier du SICTOM souhaitant enterrer les bennes « *RECUP'VERRE* ». Les travaux de fouilles sont à la charge de la municipalité et s'élèvent à 1 000 €. Il a été décidé de ne pas envisager ces travaux.

-Monsieur le Maire lit un courrier d'EDF concernant l'étude des microcoupures électriques dont les communes de Ladevèze-Rivière et Louslitge ont pris acte durant le mois de juin.

-Monsieur le Maire propose d'acheter 4 chaises pour l'accueil du public dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie ainsi qu'un tableau blanc sur pied.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08H30

Ont signé aux registres les membres présents